



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2024**

Délibération n° 2024 1204

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Vendredi 8 novembre 2024

Secrétaire de séance : Alain BOURREZ

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 13, Pouvoir : 1)</i>					
TITULAIRES			Présents (10)	Excusés (13)	Pouvoirs (1)
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre	X		
BEDOUS	LAPORTE	Pierre	X		
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean		X	
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric			X P. MAUNAS
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul		X	
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (3)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIÛLE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel		X	
GEUS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène		X	
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 7, Pouvoir : 1)

TITULAIRES			Présents (7)	Excusés (3)	Pouvoirs (1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARENX	CHOPIN	Marjorie			X H. CAZALET
NAVARENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARENX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		

SUPPLEANTS			Présents (0)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian			
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NAVARENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			

Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 0, Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents (0)	Excusés (2)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme		X	

SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

Délibération N°2024_1204 – ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA CCVO RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT

Rapport n°2024_1204 : rapporteur : Hubert FRANCAIS

RAPPEL :

Par courrier en date du 12 octobre 2023, le Président de la CCVO a sollicité le SMGOAO afin que soit reconduite la mise à disposition d'un agent du SMGOAO pour une durée de un an. La délibération du SMGOAO en date du 13 novembre 2023 a renouvelé cette mise à disposition dans les conditions identiques à celles énoncées dans la convention initialement signée le 27 septembre 2022.

Le Président rappelle au Comité Syndical les missions d'assistance du technicien rivière de la CCVO pour le suivi des études hydrauliques portées par leur structure, à savoir :

- Accompagnement pour le contrôle :
 - du contenu des productions des prestataires de la CCVO (relecture de documents, demandes de compléments, adéquation des productions avec le cadre réglementaire, analyses des offres)
 - du déroulement des études selon les CCTP établis par le maître d'ouvrage et les plannings fournis par les prestataires

- Accompagnement pour le suivi des études PI via la participation du SMGOAO aux diverses réunions en lien avec les opérations suivies (COTECH/COFIL, visite de terrain, réunions avec les partenaires institutionnels et financiers, ...)
- Accompagnement pour l'aide à la prise de décisions par le maître d'ouvrage dans le cadre des opérations suivies

Il est proposé à l'assemblée de renouveler cette convention de mise à disposition d'un agent du SMGOAO pour une durée de un an à compter de la signature de la convention.

Les missions qui seront exercées par l'agent du SMGOAO au sein de la CCVO sont similaires à celles exercées dans la structure d'origine et représentent un volume temporaire compatible avec la poursuite des missions du SMGOAO à savoir 1 jour par semaine.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** Le présent rapport
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention actant le renouvellement de la mise à disposition d'un agent du SMGOAO figurant en annexe avec la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau ci-annexée et ses éventuels avenants
- **Autorise** Monsieur le Président à engager les dépenses correspondant aux réparations déjà effectuées,
- **Precise** Que les crédits correspondant seront prévus au budget de l'exercice 2025 section Fonctionnement

Annexe : Modèle de convention de mise à disposition



Le Président

(Signature)
Patrick MAUNAS

Membres en exercice	37
Membres présents :	20
Pouvoir :	2
Nombre de votants :	22
POUR :	22
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 064-200032332-20241210-2024_1204-DE

